

Bourses d'études du GMI

Groupement des Métiers de l'Impression et de la Communication

Année 2023/2024

Cahier des charges.....P.2

- Présentation du GMI
- Critères d'éligibilité
- Critères d'attribution
- Composition du Jury
- Inscription
- Dossier de candidature
- Calendrier 2023/2024
- Montant et modalités de versement de la bourse

Dossier de candidature.....P.4

- Feuillet d'inscription
- Pièces justificatives obligatoires à joindre
- Réalisation demandée
- Fiche explicative de la réalisation
- Annexe 1 à remplir par l'école
- Annexe 2 à remplir par l'entreprise d'accueil

Cahier des charges

Le GMI - Créé en 1924, le GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la communication, est un syndicat patronal qui regroupe tous les **métiers des arts graphiques et de la communication visuelle**. Acteur militant aux côtés des dirigeants qu'il accompagne, le GMI agit pour installer un environnement favorable à la compétitivité des entreprises, à l'emploi et à l'attractivité des métiers.

Dans sa mission de **valorisation de la filière et de promotion de l'alternance** et afin d'accompagner les jeunes alternants des écoles des arts graphiques dans la poursuite de leurs études, le GMI attribue chaque année des bourses d'études selon un cahier des charges bien défini.

L'objectif est de **mettre à l'honneur la créativité, le savoir-faire, le sérieux et l'implication des apprentis** de ce secteur à travers notamment une réalisation.

Ces bourses s'adressent à l'ensemble des jeunes **jusqu'à la première année de BTS inclus (niveau 5 de l'éducation nationale)**. Les apprentis participants travailleront sur un projet défini par le GMI. Une sélection des meilleures réalisations sera faite à l'issue de la décision des membres d'un jury.

Critères d'éligibilité

Pour déposer un dossier de candidature, l'apprenti-e doit répondre aux critères d'éligibilité suivants :

- Avoir 15 ans au moins,
- Être apprenti-e au sein d'une école qui forme aux métiers des arts graphiques.

Critères d'attribution

La bourse d'étude sera attribuée au lauréat sur la base des **trois critères suivants** :

- La réalisation demandée et sa fiche explicative : 50%
- Les résultats scolaires et l'implication à l'école : 25 %
- La performance dans l'entreprise d'accueil : 25 %

Composition du jury

Le jury est composé de **2 collèges** :

- Un collège « Représentants de la filière » composé de 2 membres du GMI
- Un collège « Industriels » composé de 3 dirigeants d'entreprise

Inscription

Pour candidater aux bourses d'études du GMI, l'apprenti-ecompos doit remplir et retourner la feuille d'inscription par courrier et/ou par mail :

- GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la communication
Comité des Bourses d'étude
218 bis boulevard Pereire - 75017 PARIS
- et / ou par mail aux adresses suivantes : stephanie.brusa@gmi.fr

La feuille d'inscription doit être adressée **au plus tard le 30/04/2023**.

Envoi du dossier de candidature

Le dossier de candidature et les pièces justificatives obligatoires à fournir sont à adresser par **courrier à l'adresse suivante** :

- GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la communication
Comité des Bourses d'études
218 bis boulevard Pereire - 75017 PARIS

Le dossier de candidature complet doit être adressé **au plus tard le 30/06/2023**.

Calendrier

- | | |
|---|---------------------|
| ▪ Date limite d'envoi de la fiche d'inscription au concours | : 30/04/2023 |
| ▪ Date limite d'envoi des dossiers de candidature | : 30/06/2023 |
| ▪ Présélection des lauréats sur dossier | : 13/07/2023 |
| ▪ Sélection des lauréats sur présentation des projets* | : 16/10/2023 |
| ▪ Cérémonie de remise des bourses d'études | : 15/11/2023 |

*En présentiel ou en visioconférence

Montant et modalités de versement de la bourse

Montant de la bourse : **2 000 €**.

Nombre de bourses attribuées : **dans la limite de 3 bourses**.

Modalités de versement : le versement se fait **en deux fois**

- Un premier versement fin novembre
- Un second versement à la condition que le titulaire poursuive ses études dans le secteur des industries graphiques l'année qui suit l'attribution de la bourse.

Dossier de candidature

Bourses du GMI 2023-2024

Feuillet d'inscription – Bourses d'études du GMI

Attention : Feuille à retourner par courrier / mail **avant le 30/04/2023**

NOM :

Prénom(s) :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville :

Pays :

Email : Tél. portable :

Établissement scolaire actuellement fréquenté :

Adresse :

Niveau d'études en cours :

Diplôme préparé :

Établissement scolaire envisagé pour l'an prochain :

Cursus scolaire des 3 dernières années

Années scolaires	Établissements/Villes	Nom de la formation	Diplômes obtenus

Avez-vous déjà obtenu une bourse ? Année :

Par quel organisme ?

Je soussigné-e..... déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements communiqués ci-dessus.

Date et lieu :

Signature de l'apprenti(e)

Le présent feuillet doit-être retourné à l'adresse suivante avant le 30 avril 2023 :

GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la Communication

Comité des Bourses d'études

218 bis boulevard Pereire – 75017 PARIS

☎ : 01.55.25.67.57

Et par mail à l'adresse suivante :

stephanie.brusa@gmi.fr

Dossier de candidature – Bourses d'études du GMI

Attention : Dossier à retourner par courrier **avant le 30/06/2023**

Pièces justificatives obligatoires à fournir

PAR LE CANDIDAT

- Feuillet d'inscription rempli et signé
- Photocopie d'un justificatif d'identité
- Certificat de scolarité
- Photocopie des relevés de notes des 2 premiers trimestres de l'année en cours
- Relevé d'identité bancaire personnel du candidat
- La réalisation
- La fiche explicative

PAR L'ECOLE

- L'annexe 1 doit être entièrement remplie par le tuteur pédagogique de l'apprenti-e

PAR L'ENTREPRISE

- L'annexe 2 doit être remplie par l'entreprise dans laquelle le candidat apprenti effectue sa formation pratique

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte

L'ensemble des éléments doivent être retournés à l'adresse suivante avant le 30 juin 2023 :
GMI, Groupement des Métiers de l'Impression et de la Communication
Comité des Bourses d'études
218 bis boulevard Pereire – 75017 PARIS
☎ : 01.55.25.67.57

Réalisation demandée – Explication

Attention : Réalisation à envoyer par courrier avant le 30/06/2023

Les apprentis participants devront réaliser une carte de vœux pour la nouvelle année 2024 pour le GMI.

La réalisation sera jugée sur les aspects suivants :

- Le fond et la forme
- L'originalité
- La qualité
- La prouesse technique.

Autres critères :

La réalisation doit être rendue uniquement sous format Print en deux exemplaires.

Fiche explicative de votre réalisation

Attention : Fiche explicative à envoyer par courrier avant le 30/06/2023

Afin de comprendre au mieux la réflexion menée par l'apprenti-e pour la conception de sa réalisation, la fiche explicative qui suit doit être remplie par l'apprenti-e et jointe au dossier de candidature.

Description détaillée de la réalisation

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Méthodologie suivie

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Difficultés éventuellement rencontrées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Solutions mises en place pour surmonter les difficultés rencontrées

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Annexe 1

À faire compléter par l'école

Attention : Annexe à retourner par courrier **avant le 30/06/2023**

Document gardé comme strictement confidentiel par le GMI et les membres du Jury. Ne peut être transmis à l'étudiant, sauf demande et/ou expresse de son signataire.

TUTEUR PÉDAGOGIQUE

Nom :

Prénom :

Poste de travail :

Recommandation motivée du tuteur pédagogique

Veuillez nous indiquer les raisons qui vous font recommander ce candidat

Aptitudes scolaires

.....
.....
.....
.....
.....

Qualités personnelles

.....
.....
.....
.....
.....

Autres :

.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu :

Signature du tuteur pédagogique

Annexe 2

À faire compléter par l'entreprise d'accueil

Attention : Annexe à retourner par courrier **avant le 30/06/2023**

Document gardé comme strictement confidentiel par le GMI et les membres du Jury. Ne peut être transmis à l'étudiant, sauf demande et/ou expresse de son signataire.

ENTREPRISE D'ACCUEIL

Raison sociale :

Adresse :

Tuteur : Tél. :

APPRENTI(E)

Nom :

Prénom(s) :

Poste de travail :

Date d'arrivée dans l'entreprise :

Appréciation de l'apprenti(e) par le tuteur au sein de l'entreprise :

	1	2	3	4	5
Réalisation des missions confiées					
Degré d'autonomie					
Intégration dans l'entreprise					
Ponctualité					
Comportement général					

1 : Pas du tout satisfait - **2** : Peu satisfait - **3** : Moyennement satisfait - **4** : Satisfait - **5** : Très satisfait

Commentaire à ajouter

.....
.....
.....
.....
.....

Date et lieu :

Signature du tuteur

Cachet de l'entreprise